



Paris, le 28 janvier 2016

Votre contrat n° AD 480 520

Attestation d'assurance de responsabilité civile

Generali IARD atteste que LOUTAFETE.COM, numéro de Siret 34108090100034, demeurant REP PAR MR MILLET XAVIER 40 RUE FRANCOIS ARAGO 33700 MERIGNAC, est titulaire du contrat n° AD 480 520.

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles :

PARC D ATTRACTIONS consistant en

- spectacles de marionnettes,
- structures gonflables,
- animation de jeux et spectacles pour enfants,

de plus :

- location et installation de tentes d'environ 40 M2
- location de matériels de réception
- location et installation de structures gonflables.

Par ailleurs l'effectif peut évoluer ponctuellement, l'Assuré pouvant faire appel à 2 à 6 pers par jour dans le cadre d'un contrat d'interim et cela une dizaine de fois par an.

Seules les garanties mentionnées dans le tableau ci-dessous sont souscrites pour les montants précisés :

Garantie	Montant	Franchise
Responsabilité Civile Générale		
Tous dommages confondus Ce plafond englobant	8 000 000 EUR	non indexés par sinistre, Franchise : néant
Dommages corporels garantis et Dommages immatériels en résultant Causés par : Faites inexcusables Accidents de travail Maladies professionnelles	1 500 000 EUR	par période d'assurance, Franchise :néant
Dommages matériels garantis et Dommages immatériels en résultant	1 600 000 EUR	par sinistre, Franchise 10% des dommages, mini 320 EUR maxi 3200EUR
Atteintes à l'environnement d'origine accidentelle	320 000 EUR	par période d'assurance, Franchise 3200 EUR par sinistre

FILIP001 / 215115617

203D D

1 / 2

Pour nous écrire : Generali - Segment Entreprises Dommages entreprises - 75456 Paris Cedex 09



Attestation contrat n° AD 480 520

Garantie	Montant	Franchise
Responsabilité Civile Générale		
Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel et Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel non garanti	160 000 EUR	par sinistre, Franchise 10% du montant des dommages mini 3200 EUR maxi 8000 EUR

Garantie	Montant	Franchise
RC Après livraison des travaux, services, produits		
Tous dommages confondus dont	1 600 000 EUR	par période d'assurance, Franchise 10% des dommages, mini 800 EUR maxi 4000EUR
Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel et Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel non garanti	160 000 EUR	par période d'assurance, Franchise 10% des dommages, mini 3200 EUR maxi 8000 EUR

La présente attestation est valable pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit. Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Stéphane DEDEYAN
Directeur Général Délégué

FILIP001 / 215115617

203D D

2 / 2

Pour nous écrire : Generali - Segment Entreprises Dommages entreprises - 75456 Paris Cedex 09